

Comment gérer le risque dans le temps ? Assurer sa forêt

Témoignage de Gérard GAUTIER
Propos recueillis par Camille LOUDUN

Pour répondre aux difficultés que rencontraient les forestiers privés pour assurer leur propriété notamment contre les risques d'incendie et de tempête, la Fédération des Forestiers Privés de France s'est associée à un courtier d'assurance pour concevoir Sylvassur. Gérard Gautier, Président de Fransylva 13, nous explique pourquoi il a décidé d'assurer sa forêt.

1 - NDA : Après l'incendie de Vitrolles.

CRPF : Sylvassur est l'assurance développée par la Fédération des syndicats de propriétaires forestiers privés. Pourquoi y avez-vous souscrit ?

G.G. : Depuis des années, on y réfléchit. Quand nos adhérents viennent nous voir et qu'on leur dit qu'on a l'assurance responsabilité civile, ils rajoutent toujours « et la dommages-ouvrage ? ». Jusqu'à peu, on leur disait que ça n'était pas possible. Aujourd'hui, grâce au travail qu'a fait la Fédération avec ce groupe d'assurances, c'est chose possible. Ce qui nous a attirés, c'est que c'est relativement souple.

Cet été¹, il y a beaucoup de propriétaires forestiers qui m'ont appelé en me demandant « si j'adhère au syndicat, est-ce que je peux m'assurer maintenant ? »... C'est un peu tard ! Lorsque, malheureusement, un tel sinistre arrive, on n'a aucun moyen, si ce n'est de regarder nos arbres brûlés. J'ai fait avec mes collègues une journée de visite sur les 3000 hectares qui ont brûlé. On a rencontré de nombreux propriétaires qui s'échinaient à couper les arbres, tout seuls. Ils sont vite épuisés !

Il faut profiter de la souplesse d'assurabilité de Sylvassur. Il y a quatre ans, j'ai fait une coupe de taillis de chênes de 10 hectares. Elle est assurée pour l'instant pour un capital quasiment nul. Et certainement que, dans 5 ou 6 ans, lorsque je verrai la régénération arriver, on va lui donner une petite valeur. Mes parcelles sont assurées entre 800 € et 1500 €. C'est un élément extrêmement important.

2 - Plan simple de gestion.

On s'est aperçu que le fait qu'un propriétaire commence à se poser les questions « Combien vaut ma parcelle ? Combien cela me coûterait pour la régénérer ou pour la reconstituer ? », cela fait prendre conscience de l'intérêt du PSG². C'est vraiment une mise en œuvre nouvelle du document de gestion, et ça m'a amusé de le faire ! Il y a un petit logiciel pour faire des simulations sur internet, j'ai passé du temps à les faire : « sur celle-là, si je fais ça, combien ça me coûte ? ».

CRPF : Comment se passe le diagnostic ?

Nicolas du Boullay, Sylvassur/Fransylva : Sur le site internet, il y a un petit simulateur qui vous permet de saisir le département dans lequel se trouve votre forêt et de faire des simulations en fonction de la surface et du capital que vous souhaitez y appliquer. Pour pouvoir adhérer à Sylvassur, il faut être adhérent d'un syndicat. Sylvassur est l'aboutissement de 10 années de travail de Fransylva sur cette problématique d'assurance.

CRPF : Vous avez eu des surprises sur cette simulation ?

G.G. : Oui, les variations sont assez grandes. Ça nous oblige vraiment à avoir une réflexion et de se dire « cette parcelle, s'il lui arrive quelque chose, qu'est-ce qui se

passe ? quel travail vais-je avoir à faire ? ». J'avais d'ailleurs travaillé avec un gestionnaire, la Coopérative Provence Forêt, qui m'avait aidé à estimer la remise en état de telle ou telle parcelle. Dans cette salle-même, il y a deux ou trois ans, à l'assemblée générale du syndicat, Eric Toppan était venu nous présenter ce sujet. Avec la Coopérative, nous avions fait toute une simulation par type de peuplements : si votre parcelle n'a que du chêne kermès, vous ne l'assurez pas ; si elle a une belle futaie de pins, la remise en état vaut à peu près tant, ou si elle n'a que du chêne, ça vaut ça. On avait fait un certain nombre de simulations, dont les gens qui se sont assurés ensuite se sont servis.

CRPF : Vous êtes Président de Fransylva 13, pourquoi cela vous semble-t-il important en tant que syndicat que les propriétaires s'assurent ? Que conseillez-vous à ceux qui ont vu leur bois brûler cet été ?

G.G. : On a l'habitude de dire au syndicat qu'on est les premiers défenseurs de la nature puisque c'est notre nature ! C'est un outil qui va nous permettre de remettre en valeur notre patrimoine naturel lorsqu'il nous arrive une catastrophe. C'est comme quand vous avez un accident de voiture, vous êtes content de pouvoir faire réparer la voiture. C'est pareil, c'est la même démarche ! Je considère que la cotisation que je paie pour assurer mes cent hectares, soit 311 € cette année, vaut largement le coup.

Enfin, que dit-on aux propriétaires forestiers qu'on a rencontré à Vitrolles cet été ? Il faut qu'ils se regroupent et voient comment on peut travailler sur les collectes du bois qui reste, puisqu'eux ne sont pas assurés. On travaille avec le Centre régional de la propriété forestière, le territoire du Pays d'Aix et la Métropole, ainsi qu'avec nos partenaires habituels qui sont le Département et la Région, pour voir comment on peut aider aujourd'hui, après coup...



Gérard GAUTIER
Président de Fransylva 13
Pavillon du Roy René, Valabre
BP 50027
13541 GARDANNE Cedex
Tél. : 06 49 60 61 60
Mél : syndicat-13@foretpriveefrancaise.com